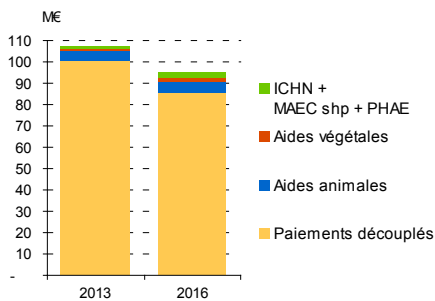


Réforme de la PAC : bilan mi-parcours pour le département de la Charente-Maritime

Entre 2013 et 2016, le montant de l'enveloppe PAC (pilier 1 et ICHN) a diminué. Les exploitations bénéficiaires sont moins nombreuses mais s'agrandissent et les formes sociétaires progressent. En conséquence, les aides moyennes par exploitation diminuent moins que les montants moyens à l'hectare.

Les montants des paiements découplés ont diminué, notamment pour les plus grandes exploitations. Dans le même temps, l'augmentation de l'ICHN a surtout bénéficié aux élevages herbivores, peu représentés sur le département.

Montant global des aides PAC 2013 - 2016



Sources : Agreste - traitement de données ASP

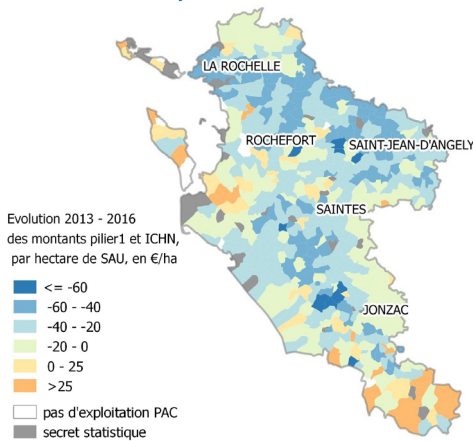
Précision : Les montants 2013 et 2016 portent sur le premier pilier et l'ICHN, en incluant la PHAE en 2013, les MAEC SHP en 2016 (estimations SSP) mais hors assurances récoltes et hors aides exceptionnelles en 2013. La Discipline Financière est retirée des montants mais il n'est pas tenu compte de son remboursement. Les paiements 2016 sont ceux dus et versés par l'ASP en février 2018, hors remboursement de la DF 2015.

Évolution des aides PAC 2013 - 2016

	2013	2016	% évolution
Montant PAC Pilier 1 + ICHN (+ MAEC shp) + PHAE (€)	107 275 605	94 991 958	-11,5
Nombre d'exploitations bénéficiaires	5 679	5 304	-6,6
Montant moyen par exploitation (€)	18 890	17 909	-5,2
SAU (ha)	424 269	419 744	-1,1
Montant moyen par hectare (€)	253	226	-10,5
Remboursement de la discipline financière 2015 (€)		1 109 359	

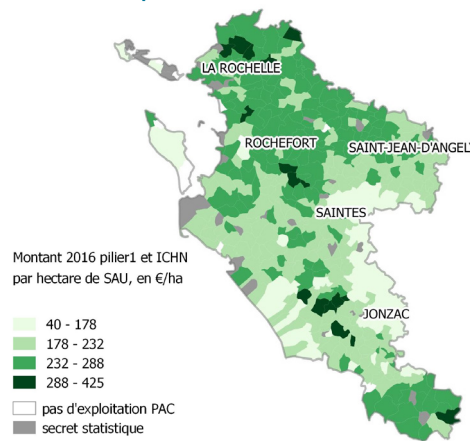
Source : Agreste - traitement de données ASP

Évolution des aides PAC à l'hectare, par commune



© IGN - Source : Agreste - traitement de données ASP

Montant des aides PAC à l'hectare, par commune en 2016



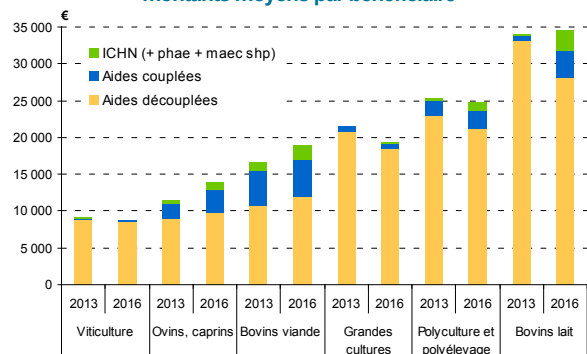
© IGN - Source : Agreste - traitement de données ASP

Taille et forme juridique des exploitations bénéficiaires de la PAC premier pilier et ICHN (nombre, ha, % exploitations)

	2013	2016
Exploitations	5 679	5 304
Exploitants	6 648	6 225
SAU moyenne (en ha)	75	79
Moins de 50 ha de SAU	44%	42%
Plus de 100 ha de SAU	28%	30%
Exploitations individuelles	63%	59%
EARL	23%	24%
SCEA	8%	10%
GAEC	4%	4%

Source : Agreste - traitement de données ASP

Aides PAC pour les principales OTEX (orientations technico économiques), montants moyens par bénéficiaire



Source : Agreste - traitement de données ASP

Impact sur les 4 692 exploitations présentes à la fois en 2013 et en 2016

Évolution médiane des aides PAC par exploitation : -780 €

Gain pour 23 % des exploitations

Perte supérieure à 3 535 € pour 25 % des exploitations

52 % des exploitations ont perdu plus de 10 % d'aides par rapport à 2013 et 14 % ont gagné 10 % ou plus.

Les exploitations spécialisées en grandes cultures, viticulture et polyculture-polyélevage représentent 90 % des exploitations bénéficiaires de la PAC en 2013 et 2016. Pour huit sur dix, les aides ont diminué.

Les aides ont augmenté pour plus de la moitié des élevages de bovins viande et ovins-caprins.

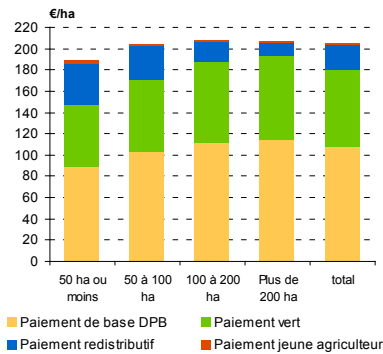
Les aides ont augmenté pour quatre exploitations sur dix de bovins lait : ce sont principalement celles ayant bénéficié de l'ICHN en 2016.

Aides découplées en 2013 et 2016

	Montant (€)	Bénéficiaires	Moyenne par bénéficiaire (€)
Paiement découplé 2016	85 908 847	5 293	16 231
Paiement de base DPB	45 173 294	5 293	8 535
Paiement vert	30 289 865	5 293	5 723
Paiement redistributif	9 934 225	5 293	1 877
Paiement Jeune agriculteur	511 463	268	1 908
Paiement découplé 2013	100 910 090	5 662	17 822
% évolution 2013 à 2016	-14,9%	-6,5%	-8,9%

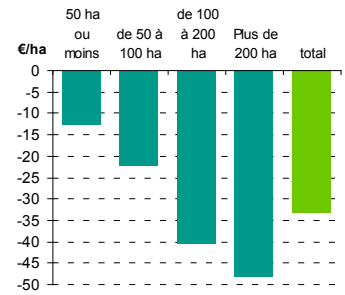
Source : Agreste - traitement de données ASP

Montant moyen par hectare des aides découplées en 2016, par taille de SAU



Source : Agreste - traitement de données ASP

Évolution des montants moyens par hectare des aides découplées entre 2013 et 2016, par taille de SAU



Source : Agreste - traitement de données ASP

► Les paiements redistributifs expliquent en grande partie la baisse plus importante pour les grandes exploitations.

Aides couplées en 2013 et 2016

	Montant total (€)			Bénéficiaires			Moyenne par bénéficiaire (€)		
	2013	2016	% évolution	2013	2016	% évolution	2013	2016	% évolution
Aides animales	3 996 320	4 499 027	13%	782	873	12%	5 110	5 154	1%
dont allaitante (PMTVA en 2013, ABA en 2016 + VSLM/bio)	3 656 106	3 695 789	1%	684	602	-12%	5 345	6 139	15%
lait (montagne en 2013, ABL en 2016)	0	443 352		0	237		0	1 871	
ovins	147 387	142 801	-3%	53	42	-21%	2 781	3 400	22%
caprins	192 827	217 085	13%	65	56	-14%	2 967	3 877	31%
Aides végétales (protéines)	1 444 785	2 035 052	41%	636	1 212	91%	2 272	1 679	-26%
Total aides couplées	5 441 105	6 534 079	20%	1 318	1 692	28%	4 128	3 862	-6%

Source : Agreste - traitement de données ASP

Perspectives pour 2019

En 2019, les paiements de base auront convergé vers un montant moyen national. La part des paiements redistributifs (sur les 52 premiers hectares) devrait augmenter et celle des paiements de base diminuer.

Le transfert budgétaire du premier pilier vers le second pilier implique une baisse du montant des aides découplées et impactera toutes les exploitations. L'enveloppe allouée aux aides couplées, perçues par un tiers des bénéficiaires de la PAC du département, va diminuer. Le montant transféré sera redistribué aux exploitations percevant l'ICHN, les aides bio et l'assurance récolte.

Suite à la réforme des zones défavorisées simples, sur le département, plus d'exploitations pourront bénéficier de l'ICHN à partir de 2019.

Montants ICHN+PHAE(+MAEC shp estimée) en 2013 et 2016

	2013	2016	%
Montant total (€)	924 410	2 549 033	175,7
Bénéficiaires	319	381	19,4
Montant moyen (€)	2 898	6 690	130,9

Source : Agreste - traitement de données ASP

Impact du nouveau zonage pour l'ICHN en 2019



© IGN - Source : Agreste - traitement de données ASP

Réforme des zones défavorisées simples

En 2019, 268 communes vont intégrer le zonage et 4 vont en sortir, soit entre 300 et 400 bénéficiaires potentiels supplémentaires. Au final, 403 communes seront en zone défavorisée simple.

Pour en savoir plus :

« Réforme de la PAC de 2015 en Nouvelle-Aquitaine : réorientation des aides en faveur de l'élevage », Analyses & Résultats numéro 45 - Août 2017
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Subventions> :
 Tableaux de données téléchargeables, PAC 2015 et 2016 Nouvelle-Aquitaine

Pilier 2 : Aides à l'agriculture biologique et assurance récolte

	Montant total (€)		Bénéficiaires		Montant moyen (€)	
	2013	2015	2013	2015	2013	2015
Conversion AB	436 033	492 408	79	82	5 519	6 005
Maintien AB	360 841	639 569	113	113	3 193	5 660
Assurance récolte	1 090 216	1 990 698	657	700	1 659	2 844

Source : ASP - Montants payés au 01/09/2018 - non définitifs

Pilier 2 : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

	Montant total (€)	Bénéficiaires	Montant moyen (€)
2015 : MAEC	4 728 027	609	7 764
dont Localisées surfaciques	4 635 461	596	7 778
2013 : MAE	6 569 394	888	7 398

Autres MAEC en 2015 : Systèmes polyculture élevage herbivores, Localisées linéaires et ponctuelles, API (protection des abeilles), Protection des Races Menacées de disparition

Source : ASP - pour 2015 : Montants payés au 01/09/2018 - non définitifs

► Pour toutes les aides du second pilier (hors ICHN), seuls les montants 2015 sont disponibles. La MAEC Système herbager et pastoral (SHP) a été estimée pour 2016.

©AGRESTE
2018
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
 et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste
la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
 Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
 Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
 Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Philippe de GUENIN
 Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN
 Rédactrice en chef : Catherine LAUDAUD
 Rédactrice : Catherine BEAUDEMOULIN
 Composition - Impression : SRISSET Nouvelle-Aquitaine
 Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114

